



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12-04-2018

L'essentiel du conseil municipal du 11 avril 2018

Le Conseil Municipal d'Égletons s'est réuni le mercredi 11 avril dernier. Parmi les points à l'ordre du jour, figuraient notamment le vote du budget, les subventions aux associations ou encore le nouveau protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des agents municipaux.

Le budget primitif 2018 de la commune a été présenté. En termes de fonctionnement, les grandes masses restent identiques à 2017 (5,7 millions d'euros) avec un maintien des dépenses de personnel et des charges courantes.

C'est le budget d'investissement qui a pu être augmenté (4,8 millions d'euros), suite à la sortie du réseau d'alerte de la préfecture. La montée en puissance de l'investissement va porter principalement sur la réfection des chaussées, le projet Campus et le passage au « Zéro phyto ».

Maintien des subventions et des taux d'imposition

Grâce à la gestion raisonnable des comptes publics, le montant des subventions aux associations a pu être globalement maintenu, avec notamment un effort plus important pour l'association « Égletons Photo Nature » qui organisera un festival international de photographie pendant la période estivale.

Par ailleurs, cette gestion raisonnable permet également à la commune de maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux établis en 2017.

Nouveau protocole pour le temps de travail des agents municipaux

Pour se conformer aux dispositions législatives et réglementaires concernant le temps de travail des agents municipaux, il était nécessaire d'élaborer un nouveau protocole.

La nouvelle organisation permet également, dans un contexte de réduction des effectifs, de maintenir une large ouverture des services publics à la population.

Les grandes lignes de cet accord portent sur le passage à un temps de travail effectif annuel de 1607 heures, une redéfinition des jours RTT et des autorisations spéciales d'absence

Enfin, dans le cadre du projet d'aménagement du Puy Foissac, qui vise à permettre l'accès à la croix et à aménager un promontoire, la commune s'est portée acquéreur de deux parcelles avenue d'Orluc (les parcelles BB 159 et BB 30), dont le bâtiment existant fera l'objet d'un projet d'aménagement en pavillon d'accueil et d'exposition, équipé de toilettes publiques.



MAIRIE D'ÉGLETONS

Service Communication

Tél 05 55 93 99 82

maxime.lamarque@mairie-egletons.fr